

Département de l'Hérault

COMMUNE DE PORTIRAGNES

34420 Hérault



Appel À Manifestation D'intérêt (AMI)

Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Communal
*en vue d'une exploitation économique, initiée au titre des articles L.2122-1-1 et
L 2122-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.*

<p>VENTE PAR COLPORTAGE DE BEIGNETS OU CHOUCHOUS SUR LES PLAGE DE LA COMMUNE DE PORTIRAGNES</p>
--

Identification de la Collectivité :

Commune Portiragnes, 14 boulevard Frédéric Mistral, 34420 PORTIRAGNES

Le présent avis concerne la délivrance de 2 autorisations de vente par colportage de chouchous ou de beignets uniquement au panier, sur les plages de la commune de Portiragnes.

Durée : l'autorisation d'occupation du domaine public est accordée pour 3 mois, soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 septembre 2026 inclus, entre 09h00 et 18h00.

Pièces à fournir :

- ↪ Extrait d'immatriculation au RCS ou Kbis
- ↪ Pièce d'identité.
- ↪ Carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale ambulante.
- ↪ Attestation d'assurance responsabilité civile.
- ↪ Attestation de cotisations URSSAF de l'employeur.
- ↪ Attestation de formation à l'hygiène. (HACCP)
- ↪ Attestation d'emploi pour les salariés
- ↪ Description du matériel utilisé, des produits vendus et procédés de mise en place (*photos*)

Contact et Adresse à laquelle les candidatures devront être envoyées :

Par courrier :
Mairie de Portiragnes -Service des marchés publics
Hôtel de ville
14, boulevard Frédéric Mistral
34420 PORTIRAGNES

Ou par mail : courrier@ville-portiragnes.fr

Date limite de réception des offres : mardi 30 juin 2026, à 12 heures